

RISQUE ROUTIER 2 ROUES MOTORISÉES



En France, en 2017, l'absence d'équipements de protection des motocyclistes (casque, gants, bottes) est un facteur aggravant, y compris à faible vitesse.

AINSI, 21 MOTOCYCLISTES TUÉS, DONT 2 PASSAGERS, NE PORTAIENT PAS DE CASQUE SUR LES 669 TUÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE.

L'AIR BAG MOTO PROTÈGE LES ORGANES VITAUX ET ÉVITE LES BLESSURES LES PLUS GRAVES

4 GÉNÉRATIONS D'AIRBAGS (filaire ou électronique) ;
UN INVESTISSEMENT SUR LE LONG TERME
(disponible à partir de 400 €) ;
UN ÉQUIPEMENT PLÉBISCITÉ PAR LES PROS.

Être muni d'un airbag ne dispense pas d'être prudent et de s'équiper du matériel de base : les bottes, le blouson, le pantalon et, bien sûr, le casque et les gants, obligatoires.



Vertèbres cervicales
Cage Thoracique
Vertèbres dorsales
Abdomen
Vertèbres lombaires

PARTIES DU CORPS PROTÉGÉES PAR LE GILET AIRBAG EN CAS DE CHUTE

RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

Première cause d'accident mortel au travail, le risque routier est un risque professionnel à part entière que l'employeur doit prendre en compte.

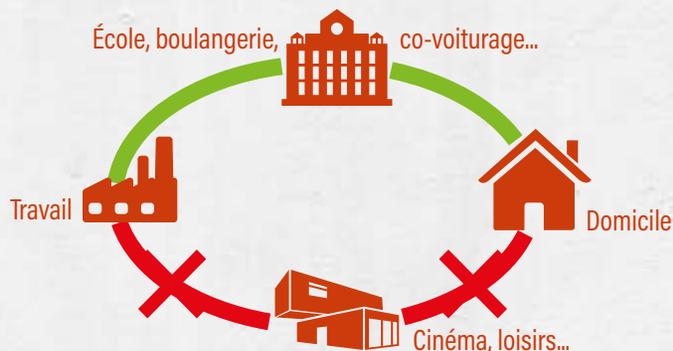
EN 2018 DANS LE DOUBS, ON COMPTE 16 TUÉS EN DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL (MISSION+TRAJET DOMICILE-TRAVAIL)

Parmi l'ensemble des accidents routiers professionnels, on dénombre :
46 % CONCERNANT DES TRAJETS EN «MISSION»
54 % CONCERNANT DES TRAJETS «DOMICILE-TRAVAIL»

L'accident routier en «MISSION» est l'accident qui survient à un salarié alors qu'il se déplace dans le cadre de son travail ou d'une mission est donc un accident du travail.

L'accident de trajet «DOMICILE-TRAVAIL» est l'accident survenu sur le trajet d'aller et retour entre :

- le domicile ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu de travail.
- le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas (cantine, restaurant...) et le lieu de travail.



Pour en savoir plus : vous pouvez télécharger le guide des bonnes pratiques «Réduire les risques liés aux déplacements professionnels» disponible sur notre site internet

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
UNITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

6 rue Roussillon - BP 1169 - 25 003 BESANÇON CEDEX
03 81 65 69 76 - ddt-securite-routiere@doubs.gouv.fr
www.ms25.doubs.developpement-durable.gouv.fr



ACCIDENTALITÉ DANS LE DOUBS

**BILAN
DE L'ANNÉE
2018**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Ne pas jeter sur la voie publique - Réalisation et Impression : Kix communication Pontarlier © Adobe Stock @DDT du Doubs

BILAN 2018

À l'inverse du bilan national, dans le département du Doubs, le bilan de l'accidentologie est globalement défavorable (tués, accidents corporels et blessés, avec en particulier des hausses importantes sur ces deux derniers critères). Ces chiffres marquent donc une réelle inversion de tendance après une baisse continue du nombre d'accidents et de blessés au cours des quatre dernières années.



347 ACCIDENTS

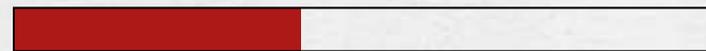


37 TUÉS



413 BLESSÉS
DONT 189
HOSPITALISÉS

— 82% DES VICTIMES D'ACCIDENTS MORTELS HABITENT À MOINS DE 20 KM



41% 0 - 5 km



41% 6 - 20 km



12% 21 - 50 km



6% 51 - 500 km

CATÉGORIES D'USAGERS

VICTIMES D'ACCIDENTS CORPORELS (BH : blessé hospitalisé)

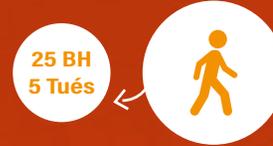
AUTOMOBILISTES



MOTARDS



PIÉTONS



CYCLISTES



CYCLOMOTORISTES



POIDS LOURDS



AUTRES



ÂGE DES VICTIMES



9 BH
2 Tués



12 BH
0 Tué



27 BH
6 Tués



10 BH
3 Tués



59 BH
11 Tués



26 BH
7 Tués



20 BH
5 Tués



26 BH
3 Tués

FACTEURS D'ACCIDENTS MORTELS

(un même accident peut comporter plusieurs facteurs)



ALCOOL 21%

présent dans 9 accidents mortels



VITESSE 18%

présent dans 8 accidents mortels



STUPÉFIANTS 14%

présent dans 6 accidents mortels



DÉPASSEMENT 7%

présent dans 3 accidents mortels



INDÉTERMINÉ 7%

présent dans 3 accidents mortels



SOMNOLENCE 7%

présent dans 3 accidents mortels



PRIORITÉ 7%

présent dans 3 accidents mortels



VIGILANCE 7%

présent dans 3 accidents mortels



MALAISE 5%

présent dans 2 accidents mortels



ÉBLOUISSEMENT 5%

présent dans 2 accidents mortels



IMPRUDENCE 2%

présent dans 1 accident mortel